



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hôpitaux psychiatriques

Question au Gouvernement n° 1789

Texte de la question

SITUATION DES HÔPITAUX PSYCHIATRIQUES

M. le président. La parole est à Mme Martine Lignières-Cassou, pour le groupe socialiste.

Mme Martine Lignières-Cassou. Tout d'abord, monsieur le président, au nom du groupe socialiste, laissez-moi vous dire la joie qui est la nôtre devant la libération de nos otages.

Mais l'actualité n'est malheureusement pas toujours aussi réjouissante. Monsieur le ministre des solidarités, de la santé et de la famille, vous avez mesuré l'horreur suscitée par l'assassinat de Chantal Klimaszewski et Lucette Gariod à l'hôpital de Pau. Quel que soit le coupable, ce drame est révélateur des conditions de sécurité dans lesquelles travaillent ces personnes, des femmes en majorité. Peu de malades présentent une dangerosité, mais il en existe. Vous proposez d'évaluer les besoins en sécurité dans les établissements. Mais quels moyens allez-vous dégager en urgence ?

M. Richard Mallié. Qu'avez-vous fait ?

Mme Martine Lignières-Cassou. La première condition pour assurer la sécurité, c'est de pouvoir suivre les patients, donc d'avoir du personnel. Or, à Pau, cinquante-quatre postes de soignants doivent disparaître.

Mme Martine Carrillon-Couvreux. Et voilà !

Mme Martine Lignières-Cassou. Vous annoncez un moratoire sur les suppressions de lits : est-ce aussi un moratoire sur les suppressions de postes ? Vous parlez d'un plan de 200 millions d'euros : mais quels crédits seront ponctionnés pour le financer ?

Nous avons besoin d'une vraie politique de santé mentale, de prévention, de formation, et d'un pilotage politique, car le système est en crise.

M. Jean-Luc Warsmann. Cela n'a donc pas été fait avant ?

Mme Martine Lignières-Cassou. Que la mort de Chantal et Lucette serve au moins à cela ! Nous le leur devons bien. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille.

M. Philippe Douste-Blazy, ministre des solidarités, de la santé et de la famille. Madame la députée, vous posez deux questions. Premièrement, il est vrai qu'à l'occasion de cet horrible drame revient au premier plan un malaise que l'on connaît depuis longtemps, et qui touche la psychiatrie française, en particulier dans les hôpitaux psychiatriques.

Comme vous le savez probablement, nous préparons depuis quatre ou cinq mois un plan de santé mentale, qui sera présenté aux partenaires sociaux dès le début du mois de janvier. Mais ne nous cachons pas la vérité : les rapports qui ont été rendus publics depuis vingt ans sur ce sujet ne disent pas tous la même chose. Prenez le dernier, de M. Piel et de M. Roelandt, commandé par Bernard Kouchner. Il suggérerait de supprimer des lits de psychiatrie. Or, pour moi, c'est aujourd'hui une erreur de supprimer des lits dans le secteur fermé.

M. Claude Évin. Tout dépend de ce que l'on propose à la place !

M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille. C'est la raison pour laquelle - et je vous remercie de l'avoir rappelé - il faut cesser cette politique.

Se pose en outre la question de l'alternative à l'hospitalisation. Ce dispositif permet de s'occuper des malades psychiatriques qui se sentent mieux dans le cadre de la médecine de ville, au sein des centres médico-psychologiques. Mais, aujourd'hui, ces centres ferment à dix-sept heures, et du vendredi soir au lundi matin.

M. Richard Mallié. À cause des 35 heures !

M. André Schneider. Eh oui !

M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille. Or pendant ce temps, les maladies, elles, continuent à faire souffrir. C'est pourquoi j'ai demandé la prolongation de l'ouverture de ces centres jusqu'à dix-neuf heures - et les 200 millions d'euros serviront aussi à proposer les effectifs nécessaires -, ainsi que la mise en place d'une coordination des services pour assurer un accueil d'urgence vingt-quatre heures sur vingt-quatre, afin de donner une réponse aux malades psychiatriques en crise.

Votre deuxième question concerne l'hôpital psychiatrique de Pau. J'ai signé ce matin une demande de mission à l'Inspection générale des affaires sociales. Elle porte sur trois sujets : l'audit de la gestion des effectifs depuis trois ans, celui de la gestion budgétaire, et le projet médical. J'ai rencontré sur place, comme vous, je pense, le président de la commission médicale d'établissement, qui me dit être confronté à des problèmes au sujet de ce projet médical. Je suis sûr que cet établissement a beaucoup d'avenir, à condition de lui en donner les moyens. Permettez-moi, pour terminer, de saluer le travail des soignants en psychiatrie. Ils font un métier très difficile et ont toute ma reconnaissance. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)*

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1789

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 23 décembre 2004